

# RÈGLEMENT DES ÉTUDES DU

DU REAL-1 : Méthodes et techniques de  
réalisation du film documentaire  
animalier

DU REAL-2 : Écriture et réalisation du  
film documentaire animalier

Validé lors de la CFVU du 19 mars 2024

# Sommaire

Préambule.....	3
Contacts spécifiques de la formation.....	3
<b>1. Inscriptions.....</b>	<b>4</b>
<b>1.1. Accès.....</b>	<b>4</b>
<b>1.2. Inscription administrative.....</b>	<b>4</b>
<b>2. Organisation des études.....</b>	<b>4</b>
<b>2.1. Organisation de la formation.....</b>	<b>4</b>
<b>2.2. Contenu des enseignements.....</b>	<b>4</b>
<b>2.3. Régime d'assiduité.....</b>	<b>4</b>
<b>2.4. Calendrier.....</b>	<b>5</b>
<b>3. Modalités de contrôle des connaissances.....</b>	<b>5</b>
<b>3.1. Validation des UE et année.....</b>	<b>5</b>
<b>3.2. Règles de compensation.....</b>	<b>5</b>
<b>3.3. Règles concernant les sessions d'examen.....</b>	<b>5</b>
<b>3.4. Délibération du jury.....</b>	<b>6</b>
<b>3.5. Délivrance des relevés de notes et du diplôme.....</b>	<b>6</b>
<b>3.6. Mention.....</b>	<b>6</b>
<b>4, Aptitude à la maîtrise d'une langue vivante.....</b>	<b>6</b>

Ces dispositions générales sont complétées par un fichier ANNEXE, précisant :

- > le calendrier de la formation
- > la maquette de la formation, comportant les modalités d'évaluation par EC

## Préambule

La formation de Réalisateur de film documentaire animalier, de nature et d'environnement est formée de 2 diplômes universitaires successifs (année1 et année2) délivrés par La Rochelle Université. Ils s'appuient sur une convention de partenariat avec l'IFFCAM (Institut Francophone de Formation au Cinéma Animalier de Ménigoute), régie du Département des Deux-Sèvres,

Afin de préserver sa mission d'enseignement, La Rochelle Université prévoit à tout moment de l'année la possibilité de déroger à tout ou partie des articles du présent règlement en cas de pandémie constatée par l'autorité administrative compétente.

## Contacts spécifiques de la formation

À La Rochelle Université :

**Responsable des DU :** Karine MONCEAU

karine.monceau@univ-lr.fr

**Secrétariat de scolarité :** Isabelle BURIE

isabelle.burie@univ-lr.fr

À l'IFFCAM (La Grimaudière, 79340 Coutières)

**Responsable pédagogique :** Marie DANIEL

m.daniel@iffcam.net

**Secrétariat :** Nicole DEVAUX

nicole.devaux@deux-sevres.fr

# 1. Inscriptions

## 1.1. Accès

Sont admis à s'inscrire à ces DU, les étudiants qui remplissent les conditions suivantes :

- > être titulaire d'un diplôme niveau bac +3 ou équivalent (validé par le responsable de la formation),
- > avoir un projet professionnel en accord avec la formation,
- > obtenir l'accord de la commission pédagogique prévue à l'article 3 pour s'inscrire à la formation. Chaque postulant qui désire s'inscrire doit impérativement retirer un dossier de candidature à l'IFFCAM,

L'accès à la deuxième année (DU2) est de droit pour les étudiantes et étudiants qui ont validé la première année (DU1).

La formation est ouverte à la fois en formation initiale et en formation continue pour les étudiants remplissant les conditions d'accès précédemment mentionnées.

## 1.2. Inscription administrative

L'inscription administrative est annuelle et a lieu auprès du service des études et de la vie étudiante (SEVE).

Les dates des périodes d'inscription à La Rochelle Université sont fixées par le président de l'Université.

# 2. Organisation des études

## 2.1. Organisation de la formation

Les enseignements se dérouleront en grande majorité sur le site de l'IFFCAM.

La formation est annualisée, il n'y a donc pas de découpage en semestre : le jury délibère une fois par an, en fin d'année universitaire,

Chaque DU est composé d'unités d'enseignement (UE). Chaque UE contient un ou plusieurs éléments constitutifs (EC).

## 2.2. Contenu des enseignements

La formation comprend des enseignements généraux dispensés par des enseignants chercheurs de La Rochelle Université, des membres de l'IFFCAM ou des intervenants extérieurs. Un volume horaire annuel de 818h (avec modulation possible) sera réalisé, incluant également un projet de film à réaliser par les étudiants pour la validation de chaque année.

Plusieurs formes d'enseignements seront réalisées (TD, TP et TEA) en fonction des intervenants et du type d'enseignements proposé. Suivant les besoins, les étudiants pourront travailler soit individuellement soit en petits groupes.

## 2.3. Régime d'assiduité

La présence aux enseignements quel qu'en soit leur forme ainsi qu'aux examens est obligatoire. Des dérogations peuvent être accordées ponctuellement en accord avec les responsables. En cas d'absence, un justificatif devra être transmis aux responsables sous un délai de 8 jours qui en acceptent la validité ou non. Toutes absences non justifiées impliquent une invalidation du (des) module(s) suivi(s).

En cas de retard de la part d'un étudiant, il appartient à l'enseignant d'accepter ou d'exclure la personne concernée. En cas d'exclusion, l'étudiant sera considéré en absence injustifiée jusqu'à la production d'un justificatif valide.

## 2.4. Calendrier

La formation se déroule sur une année universitaire complète. La responsable des DU à La Rochelle Université et la responsable pédagogique à l'IFFCAM assureront l'organisation de l'emploi du temps. Les cours se déroulent du lundi au vendredi de 8h à 19h.

Une interruption des cours lors de la préparation du Festival du Film Ornithologique de Ménigoute (FIFO) est prévue une semaine avant l'ouverture du FIFO et la semaine du FIFO. La semaine suivant le festival sera réservée aux interventions des intervenants extérieurs.

La présence des étudiants est aussi demandé durant 3 jours pendant le festival du film d'aventure de La Rochelle (novembre 2024) et 1 journée pendant le festival « Sunny side of the doc » (juin 2025).

Le calendrier de la formation est détaillé en Annexe,

## 3. Modalités de contrôle des connaissances

Les modalités de contrôle des connaissances définies conformément à l'article L. 613-1 du code de l'éducation réglementent les conditions d'obtention de chacun des diplômes délivrés par La Rochelle Université. Les modalités de ce contrôle tiennent compte des contraintes spécifiques des étudiantes et étudiants accueillis au titre de la formation continue.

Les enseignements généraux font l'objet d'un contrôle de connaissances continu intégral, laissé à l'appréciation de chaque responsable d'UE. Il faut au minimum 3 évaluations et qu'aucune de ces évaluations ne soit affectée d'un coefficient strictement supérieur à 50 % de la somme des coefficients.

Les stages et le projet du festival FIFO sont évalués en compétences.

Les modalités de contrôle des connaissances par EC sont précisées en Annexe,

### 3.1. Validation des UE et année

Une **UE est acquise** :

- > dès lors que la moyenne pondérée des contrôles continus qui la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20 ;
- > par compensation au sein d'une année acquise (cf. chapitre 3.2-Règles de compensation, page 5).

**L'année est acquise** :

- > dès lors que la moyenne pondérée des UE qui le compose, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20.
- > Dès lors que le stage et le projet sont validés en compétences

### 3.2. Règles de compensation

Il est procédé à une **compensation au sein de chaque UE** sur la base de la moyenne des notes obtenues pour les divers contrôles continus, affectés de leurs coefficients.

Il est procédé à une **compensation annuelle** sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les divers UE, affectés de leurs coefficients.

### 3.3. Règles concernant les sessions d'examen

Les modules évalués ne font l'objet que d'une seule session, il n'est pas prévu de seconde session.

### 3.4. Délibération du jury

Le jury délibère souverainement dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le jury délibère annuellement et arrête les notes des étudiantes et étudiants, Il se prononce sur l'acquisition des UE, et la validation de l'année de DU.

Lors de ses délibérations le jury peut attribuer des points de jury.

Les résultats peuvent être contestés dans les deux mois à compter de la date de leur notification.

Le jury ne peut délibérer à nouveau que sur une précédente délibération entachée d'illégalité. Après la proclamation des résultats, il lui est interdit de se réunir à nouveau pour procéder à une appréciation supplémentaire sur les mérites d'une candidate ou d'un candidat et formuler des propositions nouvelles.

### 3.5. Délivrance des relevés de notes et du diplôme

Les relevés de notes sont transmis par courrier électronique à l'adresse étudiante fournie par La Rochelle Université. Dans un délai d'environ deux mois suivant leur transmission par courrier électronique, les relevés de notes sont déposés dans le coffre-fort électronique mis à disposition de l'étudiante ou de l'étudiant.

La délivrance du diplôme définitif, réalisée par le service des études et de la vie étudiante (SEVE – Technoforum), intervient dans un délai inférieur à six mois après la proclamation des résultats.

### 3.6. Mention

Aucune mention n'est attribuée aux UE comme aux EC mais des mentions sont attribuées au niveau de l'année d'étude au sein du cursus :

- > mention « Très bien » pour une moyenne générale supérieure ou égale à 16/20,
- > mention « Bien » pour une moyenne générale supérieure ou égale à 14/20,
- > mention « Assez bien » pour une moyenne générale supérieure ou égale à 12/20,
- > mention « Passable » pour une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.

Si au moins un EC est évalué sans note chiffrée (notamment évaluation par compétences), le jury attribue une mention en tenant compte des poids respectifs des EC et des UE.

## 4. Aptitude à la maîtrise d'une langue vivante

La validation du diplôme de grade de master est notamment conditionnée par l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère.

Cette aptitude est validée par l'obtention de la moyenne à au moins un EC de langue vivante étrangère (note supérieure ou égale à 10 sur 20) en deuxième année de master

# Calendrier 2024- 2025

## DU -1 Méthodes et techniques de réalisation du film documentaire animalier 1ère année

Septembre 2024	Octobre 2024	Novembre 2024	Décembre 2024	Janvier 2025	Février 2025	Mars 2025	Avril 2025	Mai 2025	Juin 2025	Juillet 2025	Août #	
D 1	M 1	V 1 <i>Toussaint</i>	D 1	M 1 <i>Jour de l'An</i>	S 1	S 1	M 1	J 1 <i>F. du travail</i>	D 1	M 1	V 1	
L 2 <i>Rentrée</i>	M 2	40 S 2	L 2	J 2	D 2	D 2	M 2	14 V 2	L 2	M 2	27 S 2	
M 3	J 3	D 3	M 3	V 3	L 3	L 3	J 3	S 3	M 3	J 3	D 3	
M 4	V 4	L 4	M 4	S 4	M 4	M 4	V 4	D 4	M 4	V 4	L 4	
J 5	S 5	M 5	J 5	D 5	M 5	6 M 5	10 S 5	L 5	J 5	S 5	M 5	
V 6	D 6	M 6	45 V 6	L 6	J 6	J 6	D 6	M 6	V 6	D 6	M 6	32
S 7	L 7	J 7	S 7	M 7	V 7	V 7	L 7	M 7	19 S 7	L 7	J 7	
D 8	M 8	V 8	D 8	M 8	S 8	S 8	M 8	J 8 <i>Victoire</i>	D 8	M 8	V 8	
L 9	M 9	41 S 9	L 9	J 9	D 9	D 9	M 9	15 V 9	L 9 <i>Pentecôte</i>	M 9	28 S 9	
M 10	J 10	D 10	M 10	V 10	L 10	L 10	J 10	S 10	M 10	J 10	D 10	
M 11	V 11	L 11 <i>Armistice</i>	M 11	S 11	M 11	M 11	V 11	D 11	M 11	V 11	L 11	
J 12	S 12	M 12	J 12	D 12	M 12	7 M 12	11 S 12	L 12	J 12	S 12	M 12	
V 13	D 13	M 13	46 V 13	L 13	J 13	J 13	D 13	M 13	V 13	D 13	M 13	33
S 14	L 14	J 14	S 14	M 14	V 14	V 14	L 14	M 14	20 S 14	L 14 <i>F. nationale</i>	J 14	
D 15	M 15	V 15	D 15	M 15	S 15	S 15	M 15	J 15	D 15	M 15	V 15	Assx
L 16	M 16	42 S 16	L 16	J 16	D 16	D 16	M 16	16 V 16	L 16	M 16	29 S 16	
M 17	J 17	D 17	M 17	V 17	L 17	L 17	J 17	S 17	M 17	J 17	D 17	
M 18	V 18	L 18	M 18	S 18	M 18	M 18	V 18	D 18	M 18	V 18	L 18	Jury
J 19	S 19	M 19	J 19	D 19	M 19	8 M 19	12 S 19	L 19	J 19	S 19	M 19	
V 20	D 20	M 20	47 V 20	L 20	J 20	J 20	D 20	M 20	V 20	D 20	M 20	34
S 21	L 21	J 21	S 21	M 21	V 21	V 21	L 21 <i>L. de Pâques</i>	M 21	21 S 21	L 21	J 21	
D 22	M 22	V 22	D 22	M 22	S 22	S 22	M 22	J 22	D 22	M 22	V 22	
L 23	M 23	43 S 23	L 23	J 23	D 23	D 23	M 23	17 V 23	L 23	M 23	30 S 23	
M 24	J 24	D 24	M 24	V 24	L 24	L 24	J 24	S 24	M 24	J 24	D 24	
M 25	V 25	L 25	M 25	S 25	M 25	M 25	V 25	D 25	M 25	V 25	L 25	
J 26	S 26	M 26	J 26	D 26	M 26	9 M 26	13 S 26	L 26	J 26	S 26	M 26	
V 27	D 27	M 27	48 V 27	L 27	J 27	J 27	D 27	M 27	V 27	D 27	M 27	35
S 28	L 28	J 28	S 28	M 28	V 28	V 28	L 28	M 28	S 28	L 28	J 28	
D 29	M 29	V 29	D 29	M 29	S 29	S 29	M 29	J 29 <i>Ascension</i>	D 29	M 29	V 29	
L 30	M 30	44 S 30	L 30	J 30	D 30	D 30	M 30	18 V 30	L 30	M 30	31 S 30	
J 31	J 31		M 31	V 31	L 31	L 31	S 31		J 31	M 31	D 31	

Enseignements du 1er semestre  
Enseignements du 2nd semestre  
Période de stage

En session initiale, les examens peuvent se dérouler tout au long de la période d'enseignement

FIFO  
Soutenances

Vacances  
Dimanche ou jours férié

Affichage des résultats :			
Semestre impair-session1	31/01/25	Semestre pair-session1ou pré-jury	nc
Semestre impair-session2	nc	Résultats définitifs	18/07/25

# Calendrier 2024- 2025

## DU2 : Ecriture et réalisation du film documentaire animalier 2ème année

Septembre 2024		Octobre 2024		Novembre 2024		Décembre 2024		Janvier 2025		Février 2025		Mars 2025		Avril 2025		Mai 2025		Juin 2025		Juillet 2025		Août ##	
D 1		M 1		V 1	Toussaint	D 1		M 1	Jour de l'An 1	S 1		S 1		M 1		J 1	F. du travail	D 1		M 1		V 1	
L 2	Rentrée	M 2	40	S 2		L 2		J 2		D 2		D 2		M 2	14	V 2		L 2		M 2	27	S 2	
M 3		J 3		D 3		M 3		V 3		L 3		L 3		J 3		S 3		M 3		J 3		D 3	
M 4	36	V 4		L 4		M 4	49	S 4		M 4		M 4		V 4		D 4		M 4	23	V 4		L 4	
J 5		S 5		M 5		J 5		D 5		M 5	6	M 5	10	S 5		L 5		J 5		S 5		M 5	
V 6		D 6		M 6	45	V 6		L 6		J 6		J 6		D 6		M 6		V 6		D 6		M 6	32
S 7		L 7		J 7		S 7		M 7		V 7		V 7		L 7		M 7	19	S 7		L 7		J 7	
D 8		M 8		V 8		D 8		M 8	2	S 8		S 8		M 8		J 8	Victoire	D 8		M 8		V 8	
L 9		M 9	41	S 9		L 9		J 9		D 9		D 9		M 9	15	V 9		L 9	Pentecôte	M 9	28	S 9	
M 10		J 10		D 10		M 10		V 10		L 10		L 10		J 10		S 10		M 10		J 10		D 10	
M 11	37	V 11		L 11	Armistice	M 11	50	S 11		M 11		M 11		V 11		D 11		M 11		V 11		L 11	
J 12		S 12		M 12		J 12		D 12		M 12	7	M 12	11	S 12		L 12		J 12		S 12		M 12	
V 13		D 13		M 13	46	V 13		L 13		J 13		J 13		D 13		M 13		V 13		D 13		M 13	33
S 14		L 14		M 14		S 14		M 14		V 14		V 14		L 14		M 14	20	S 14		L 14	F. nationale	J 14	
D 15		M 15		V 15		D 15		M 15	3	S 15		S 15		M 15		J 15		D 15		M 15		V 15	Asson
L 16		M 16	42	S 16		L 16		J 16		D 16		D 16		M 16	16	V 16		L 16		M 16	29	S 16	
M 17		J 17		D 17		M 17		V 17		L 17		L 17		J 17		S 17		M 17		J 17		D 17	
M 18	38	V 18		L 18		M 18	51	S 18		M 18		M 18		V 18		D 18		M 18	25	V 18	Jury	L 18	
J 19		S 19		M 19		J 19		D 19		M 19	8	M 19	12	S 19		L 19		J 19		S 19		M 19	
V 20		D 20		M 20	47	V 20		L 20		J 20		J 20		D 20		M 20		V 20		D 20		M 20	34
S 21		L 21		J 21		S 21		M 21		V 21		V 21		L 21	L. de Pâques	M 21	21	S 21		L 21		J 21	
D 22		M 22		V 22		D 22		M 22	4	S 22		S 22		M 22		J 22		D 22		M 22		V 22	
L 23		M 23	43	S 23		L 23		J 23		D 23		D 23		M 23	17	V 23		L 23		M 23	30	S 23	
M 24		J 24		D 24		M 24		V 24		L 24		L 24		J 24		S 24		M 24		J 24		D 24	
M 25	39	V 25		L 25		M 25	Noël 52	S 25		M 25		M 25		V 25		D 25		M 25	26	V 25		L 25	
J 26		S 26		M 26		J 26		D 26		M 26	9	M 26	13	S 26		L 26		J 26		S 26		M 26	
V 27		D 27		M 27	48	V 27		L 27		J 27		J 27		D 27		M 27		V 27		D 27		M 27	35
S 28		L 28		J 28		S 28		M 28		V 28		V 28		L 28		M 28	22	S 28		L 28		J 28	
D 29		M 29		V 29		D 29		M 29	5	S 29		S 29		M 29		J 29	Ascension	D 29		M 29		V 29	
L 30		M 30	44	S 30		L 30		J 30		D 30		D 30		M 30	18	V 30		L 30		M 30	31	S 30	
		J 31				M 31		V 31		L 31		L 31		S 31				J 31		J 31		D 31	

Enseignements  
Période de stage

En session initiale, les examens peuvent se dérouler tout au long de la période d'enseignement

FIFO  
Soutenances

Vacances  
Dimanche ou jours férié

Affichage des résultats :			
Semestre impair-session1	31/01/25	Résultats définitifs	31/08/25

## DU REAL- 1ère année - Méthodes et techniques de réalisation du film documentaire animalier

UE Qualité	UE Code & UE Libellé	UE à Choix (O/C/F)	UE Crédits	UE Coefficient	EC Code	EC Libellé	EC à Choix (O/C/F)	Crédits	EC Coefficient	TD	TEA	Z_ESM02	Z_ESM00	Contrôle de Connaissances	
										40	10	1	1	Session 1	
U.E. Majeure	678-1-1 - Culture générale pour les médias numériques	O	7	1	678-1-10	Evaluation à l'UE	O	7	1	0					CCI
					678-1-11	Histoire de la représentation animalière dans les arts visuels	O	0	0	15					
					678-1-12	Technologies audiovisuelles et numériques	O	0	0	30					
					678-1-13	Droit du cinéma et de l'audiovisuel 1	O	0	0	10					
					678-1-14	Analyse des images	O	0	0	15					
	678-1-2 - Connaissances naturalistes et écologiques	O	7	1	678-1-20	Evaluation à l'UE	O	7	1	0					CCI
					678-1-21	Biologie de la conservation	O	0	0	12	6				
					678-1-22	Notion de biodiversité	O	0	0	18					
					678-1-23	Lecture des paysages et compréhension des écosystèmes	O	0	0	12	6				
					678-1-24	Techniques d'affût et contact de la faune sauvage	O	0	0	30					
	678-1-3 - Ecriture et réalisation 1	O	7	1	678-1-30	Evaluation à l'UE	O	7	1	0					CCI
					678-1-31	Esthétique du documentaire	O	0	0	18					
					678-1-32	Introduction à la sociologie de la communication et de l'image, sémiologie	O	0	0	15					
					678-1-33	Techniques de captation spécifiques au documentaire animalier	O	0	0	30					
					678-1-34	Ecriture/scénarisation 1	O	0	0	21					
	678-1-4 - Processus évolutifs de vivant	O	3	1	678-1-40	Evaluation à l'UE	O	3	1	0					CCI
					678-1-41	Intéactions intra et inter spécifique	O	0	0	12	2				
					678-1-42	Biologie évolutive	O	0	0	9	3				
	678-1-5 - Ecriture et réalisation 2	O	7	1	678-1-50	Evaluation à l'UE	O	7	1	0					CCI
					678-1-51	Scénarisation / Ecriture 2	O	0	0	18					
					678-1-52	Prise de son / Prise de vue 1	O	0	0	36					
678-1-53					Réalisation 1	O	0	0	21						
678-1-54					Montage 1	O	0	0	21						
678-1-6 - Projet tutoré	O	18	1	678-1-61	Réalisation d'un documentaire	O	18	1			1	60	CC		
678-1-7 - Immersion professionnelle/FIFO	O	11	1	678-1-71-STAG	Immersion (4 semaines)	O	5	1				1		COMPETENCES	
				678-1-72	FIFO : Festival International du film documentaire	O	6	1	0						COMPETENCES

**DU REAL- 2ème année - Méthodes et techniques de réalisation du film documentaire animalier**

												TD	TD	TEA	Z_ESM02	Z_ESM00	Contrôle de connaissances
UE Qualité	UE Qualité	UE Code & UE Libellé	UE à Choix (O/C/F)	UE Crédits	UE Coefficient	EC Code	EC Libellé	EC à Choix (O/C/F)	Crédits	EC Coefficient	24	40	10	1	1		
U.E. Majeure	U.E. Majeure	678-3-1 - Connaissance de l'environnement professionnel	O	5	1	678-3-10	Evaluation à l'UE	O	5	5		0				CC	
						678-3-13	Droit du cinéma et de l'audiovisuel 2	O	0	0		15					
						678-3-12	Economie de l'audiovisuel	O	0	0		12					
						678-3-11	Production documentaire	O	0	0		18					
		678-3-2 - Méthodologie de recherche	O	5	1	678-3-20	Evaluation à l'UE	O	5	5		0					CC
						678-3-21	Approches du terrain	O	0	0		18					
						678-3-22	Interviews monde scientifique (CEBC)	O	0	0		4	20				
		678-3-3 - Ecriture et réalisation 3	O	6	1	678-3-30	Evaluation à l'UE	O	6	6		0					CC
						678-3-31	Scénarisation / Ecriture / Dramaturgie 3	O	0	0		12					
						678-3-32	Technique de présentation orale	O	0	0		16					
						678-3-33	Prise de son	O	0	0		12					
						678-3-34	Réalisation	O	0	0		12					
						678-3-35	Montage	O	0	0		12					
		678-3-4 - Techniques de captation spécifiques au documentaire animalier, nature et environnement	O	7	1	678-3-40	Evaluation à l'UE	O	7	7		0					CC
						678-3-41	Ecriture spécifique documentaire animalier nature et environnement	O	0	0		36					
						678-3-42	Techniques de captations spécifiques au documentaire animalier nature et environnement	O	0	0		36					
						678-3-43	Circuit de production et diffusion du documentaire animalier	O	0	0		9					
		678-3-5 - Projet tutoré	O	23	1	678-3-51	Réalisation d'un documentaire 2	O	23	23				1	62	CC	
		678-3-6 - Anglais professionnel	O	3	1	678-3-61	Anglais professionnel	O	3	3	30					CC	
		678-3-7 - Immersion professionnelle/FIFO	O	11	1	678-3-72	FIFO : Festival International du film documentaire	O	6	6		0					COMPETENCES
678-3-71-STAG	Immersion (4 semaines)					O	5	5						1	COMPETENCES		